



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018/AVR/076	OBJET : APPEL A PROJETS DANS LE CADRE DES « ACTIONS LOCALES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE » (ALJEP) POUR L'INITIATIVE « UN ETE A NANGIS » 2018
<u>Date du conseil municipal</u> 09/04/2018	
<u>Date de la convocation</u> 30/03/2018	
<u>Date de l'affichage</u> 10/04/2018	

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 30 mars 2018.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, Didier MOREAU, Marina DESCOTES-GALLI, Anne-Marie OLAS, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVIÈRE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈRE.

Étaient absents représentés :

- Alain VELLER représenté par Roger CIPRÈS
- André PALANCADE représenté par Anne-Marie OLAS
- Claude GODART représenté par Stéphanie CHARRET
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Pascal HUE
- Charles MURAT représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA représentée par Sylvie GALLOCHER
- Pascal D'HOKER représenté par Serge SAUSSIÈRE
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Michel VEUX est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180413-2018-avr-076-DE
Date de télétransmission : 13/04/2018
Date de réception préfecture : 13/04/2018

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

CONSIDERANT l'appel à projets 2018 dans le cadre des « actions locales en faveur de la Jeunesse et de l'Éducation populaire » (ALJEP) proposées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine-et-Marne,

CONSIDERANT l'initiative 2018 « Un été à Nangis » qui propose aux habitants ne pouvant pas partir en vacance d'accéder librement à un espace dédié à la détente, aux loisirs et l'échange informel, la municipalité reconduira l'initiative,

CONSIDERANT que cette édition sera centré, par des actions spécifiques, à destination des jeunes,

CONSIDERANT que ce projet répond aux critères de l'appel à projets,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE 1 :

SOLLICITE l'aide de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Préfecture de Seine-et-Marne dans le cadre de l'appel à projets de l'année 2018 sur les « actions locales en faveur de la Jeunesse et de l'Éducation populaire » (ALJEP) pour l'organisation de l'initiative « Un été à Nangis » 2018.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le projet décrit à l'article 1er.

ARTICLE 3 :

APPROUVE le descriptif de cette opération qui s'élève à 42 948 € TTC.

ARTICLE 4 :

DIT que le plan de financement s'établit comme suit :

- État : 10 000,00 € TTC (23 %)
- Commune de Nangis : 32 948,00 € TTC (77 %).

ARTICLE 5 :

DIT que la dépense est inscrire au budget de l'exercice 2018.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 10 avril 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180413-2018-avr-076-DE
Date de télétransmission : 13/04/2018
Date de réception préfecture : 13/04/2018